



RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

DECISION DE CLASSEMENT

dans la catégorie des meublés de tourisme

Le meublé identifié ci-dessous est classé 4 étoiles pour une capacité de 4 personnes.

Dénomination commerciale, le cas échéant : **LE PETIT MAS**

Adresse du meublé : **1614 CHEMIN DU FALICONNET**

Code Postal : **06950** Ville : **FALICON (France)**

Identification du loueur :

Nom et prénom : **LA ROMARINE - M et Mme SCHMITT Christophe et Christine**

Adresse : **1614 CHEMIN DU FALICONNET**

CP : **06950** Ville : **FALICON**

Tel : **09.54.60.60.67 /**

Mail : **laromarine1614@free.fr**

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Raison sociale : **Monsieur**

Nom et prénom : **SCHMITT Christophe et Christine**

Adresse : **1614 CHEMIN DU FALICONNET**

CP : **06950** Ville : **FALICON**

Tel : **09.54.60.60.67 /**

Mail : **laromarine1614@free.fr**

Le présent classement est délivré pour cinq ans

Fait à **FALICON (France)**, le **09/06/2020**

Timbre de l'organisme évaluateur

Nom et signature du représentant de
l'organisme évaluateur : **ZAITER Ramzy**



IN AURIS 8 IMPASSE JEAN RACINE
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS
T: 06 71 38 28 18 F: 09 72 26 14 93
contact@inauris.fr -
RCS FREJUS 530 545 847 - NII FR 55 530 545 847

Avertissement : Au terme de l'article D.324-4 du code du tourisme, le loueur ou son mandataire dispose d'un délai de quinze jours à réception de la présente proposition pour refuser le classement. A l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.



RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

ATTESTATION DE VISITE

Numéro de dossier : DE20-03562

Identification du loueur :

Nom et prénom : LA ROMARINE - M ET MME SCHMITT CHRISTOPHE ET CHRISTINE
Adresse : 1614 CHEMIN DU FALICONNET
CP : 06950 Ville : ... FALICON (France) Pays : France
Tel : 09.54.60.60.67 Fax : Mail : ... laromarine1614@free.fr

Identification du mandataire (le cas échéant) :

Nom et prénom : LA ROMARINE - M ET MME SCHMITT CHRISTOPHE ET CHRISTINE
Raison sociale : LA ROMARINE
Adresse : 1614 CHEMIN DU FALICONNET
CP : 06950 Ville : FALICON (France) Mail : ... laromarine1614@free.fr
Tel : 09.54.60.60.67 Fax :

Identification du meublé :

Dénomination commerciale, le cas échéant : LE PETIT MAS
Adresse du meublé : ... 1614 CHEMIN DU FALICONNET
Code Postal : 06950 Ville : ... FALICON (France)
Tél. logement meublé (s'il existe) : ..

Classement actuel : Non classé 0* 1* 2* 3* 4* 5*

Catégorie de classement demandée : ... 1* 2* 3* 4* 5* Capacité demandée : 4

Organisme évaluateur accrédité visé au 1° de l'article L.324-1 du code du tourisme : IN AURIS

Date de délivrance de l'accréditation d'inspection pour le classement des meublés de tourisme : 15/09/2011 N° 3-0895

Organisme visé au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme :

Date de délivrance de l'attestation de conformité pour le classement des meublés de tourisme :

Rapport édité le : 18/06/2020 Inspection réalisée le : 09/06/2020

Nombre de points obligatoires atteints : 198, soit 97 %
du total à atteindre

Conformité du nombre de points à atteindre : Oui Non.

Nombre de points à la carte atteints : 47. Conformité du nombre de points à la carte à atteindre : Oui Non.

Avis de l'organisme pour la catégorie de classement et la capacité demandées :

Favorable Défavorable

Nom de l'organisme : IN AURIS

Déclare ces informations justes et sincères

Date 18/06/2020

Nom et signature du responsable de

l'inspection : Madame HALBERG Karine



RAPPORT DETAILLE RENSEIGNE

PAR L'ORGANISME VISE AU 1° OU AU 2° DE L'ARTICLE L.324-1 DU CODE DU TOURISME

L'Organisme évaluateur

Nom de l'organisme : ...**IN AURIS**
 Adresse :8 impasse Jean RACINE
 Code postal :83520 Ville : ROQUEBRUNE SUR ARGENS
 Tél. :0671382818 - 0614488871 Fax : 0972261493 Email :
 contact@inauris.fr
 Site internet :www.inauris.fr Référent dossier :DE20-03562

Synthèse de la visite d'inspection

Critères « non applicables » pour le meublé entraînant un changement des totaux obligatoires et « à la carte » à atteindre. (cf. guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme).

40, 41, 42, 68, 98

Résultats de la visite d'inspection

Points obligatoires	
a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	205
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	195
c) Nombre de points obligatoires atteints	198
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	21
Points à la carte	
e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	85
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	26
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	47
h) Nombre de points à la carte atteints	47
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 4



RAPPORT DE CONTROLE POUR LE CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

RAPPORT DETAILLE ET COMPLET DE LA VISITE D'INSPECTION

Numéro de dossier : DE20-03562

Date du repérage : 09/06/2020

INFORMATIONS GENERALES

Identification de l'établissement	
Nature du demandeur (le loueur ou son mandataire)	Propriétaire
Nom du demandeur	SCHMITT
Prénom du demandeur	CHRISTOPHE ET CHRISTINE
Civilité du demandeur	Monsieur
Adresse du demandeur	1614 CHEMIN DU FALICONNET
Code Postal du demandeur	06950
Commune du demandeur	FALICON (FRANCE)
Pays du demandeur	France
Téléphone du demandeur	09.54.60.60.67
Courriel du demandeur	laromarine1614@free.fr

Identification du logement meublé	
Adresse du logement meublé	1614 CHEMIN DU FALICONNET
Code postal du logement meublé	06950
Commune du logement meublé	FALICON (FRANCE)
Téléphone du logement meublé	
Dénomination commerciale, le cas échéant	LE PETIT MAS
Classement actuel	Non classé
Classement demandé	4 étoiles
Capacité demandée	4
Date de la visite d'inspection	09/06/2020
Date d'émission du document	18/06/2020

Identification de l'organisme évaluateur accrédité visé au 1° ou au 2° de l'article L.324-1 du code du tourisme

Nom de l'organisme qui effectue la visite	IN AURIS
SIRET de l'organisme	530 545 847
Adresse de l'organisme	8 impasse Jean RACINE
Code postal de l'organisme	83520
Commune de l'organisme	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
Téléphone de l'organisme	0671382818 - 0614488871
Fax de l'organisme	0972261493
Courriel de l'organisme	contact@inauris.fr
Site internet de l'organisme	www.inauris.fr
Civilité de l'inspecteur	Madame
Nom de l'inspecteur	HALBERG KARINE

Autres informations

Autres informations et justifications sur ce qui n'a pas été réalisé par rapport au travail initialement prévu	
Tout ou partie du travail d'inspection a-t-il été sous-traité ?	Non
Si oui, préciser les motifs :	
Si oui, préciser le nom du sous-traitant :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance interne :	
Si oui, s'agit-il d'une sous-traitance externe :	

I. Le rapport détaillé d'inspection

La grille de contrôle

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
Chapitre 1 : Equipements et aménagements									
1.1. Aménagement général									
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne									
Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour 2 personnes									
Surface moyenne minimum chambre(s) supplémentaire(s)									
Surface minimum par personne supplémentaire (au-delà des deux premières personnes) par pièce d'habitation									
1	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) du logement meublé hors salle d'eau et toilettes	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			50 M² HORS SANITAIRES
2	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 5%	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
3	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 50%	4 *	Optionnel	4	Oui	4			
4	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 75%	4 *	Optionnel	4	Non	-			
5	Surface habitable (cuisine et coin cuisine compris) par logement meublé hors salle d'eau et toilettes, majorée de 100%	4 *	Optionnel	4	Non	-			
Equipement électrique de l'habitation									
6	Prise de courant libre dans chaque pièce d'habitation	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
7	Eclairage en état de fonctionnement de chaque pièce	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
Téléphonie et communication									
8	Téléphone à proximité immédiate	4 *	Non Applicable	1	NA	-			
9	Mise à disposition d'un téléphone à l'intérieur du logement avec, au besoin, un système de facturation correspondant à la période de location - téléphone sans fil obligatoire pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	1	Non	-			
10	Accès Internet haut débit	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			ACCES WIFI DISPONIBLE
Télévision et équipement hi-fi									
11	Télévision couleur installée avec télécommande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
12	Télévision couleur à écran plat installée avec télécommande	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
13	Possibilité d'accéder à des chaînes internationales ou thématiques	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
14	Chaîne hi-fi (avec radio)	4 *	Optionnel	2	Non	-			
15	Lecteur DVD	4 *	Obligatoire	2	Non	-			
Equipements pour le confort du client									
16	Cloisons fixes de séparation entre les pièces d'habitation	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
17	Présence d'ouvrants sur l'extérieur dans chaque pièce d'habitation	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
18	Occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, ...) ou intérieure (rideaux, double-rideaux, ...) dans chaque pièce recevant du couchage	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			VOLETS PERSIENNES
19	Confort acoustique : toutes précautions techniques devront être prises pour assurer une isolation suffisante conformément aux règles applicables à la date de la construction	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
20	Existence d'un système de chauffage	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			ELECTRIQUE
21	Climatisation ou système de rafraîchissement d'air	4 *	Optionnel	3	Non	-			
22	Machine à laver le linge pour les logements de plus de 4 personnes (inclus)	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
23	Séchoir à linge électrique pour les logements de plus de 6 personnes (inclus) - obligatoire en catégorie 5* pour les logements de plus de 2 personnes (inclus)	4 *	Optionnel	2	Non	-			
24	Etendage ou séchoir à linge	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
25	Ustensiles de ménage appropriés au logement (minimum : un seau et un balai à brosse avec serpillière ou un balai de lavage à frange avec seau et presse, aspirateur ou équipement équivalent, un fer et une table à repasser)	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
Mobiliers									
26	Placards ou éléments de rangement en nombre suffisant - obligatoire dans chaque pièce d'habitation pour les catégories 3*, 4* et 5*	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
27	Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil du logement meublé	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
28	Le séjour est équipé d'un canapé ou fauteuil(s) et table basse	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
29	Mobilier coordonné ou présentant une harmonie d'ensemble	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
1.2. Aménagement des chambres									
Literie									
Lit(s) pour une personne :									
- Largeur									
- Longueur									
Lit(s) pour deux personnes :									
- Largeur									
- Longueur									
30	Respect des dimensions du (ou des) lit(s)	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			1 CANAPE LIT CONVERTIBLE 130X190 POUR 1 COUCHAGE 1 CANAPE LIT CONVERTIBLE 160X200 1 LIT 140X190
31	Un oreiller par personne - 2 oreillers par personne pour les catégories 3*, 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
32	Deux couvertures ou une couette par lit - couette obligatoire pour les catégories 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
33	Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Equipements et mobiliers (dont électriques)									
34	Eclairage en-tête de lit avec interrupteur indépendant	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
35	Interrupteur éclairage central près du lit (va-et-vient)	4 *	Obligatoire	2	Non	-			
36	Présence d'une table ou tablette de chevet ou tabouret tête de lit par personne	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
1.3. Equipements et aménagement des sanitaires									
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements jusqu'à(inclus) : 6 pers (1*), 6pers (2*), 6pers (3*), 6 pers (4*) et 4 pers (5*)									
37	Une salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	4 *	Obligatoire	5	Oui	5			
38	Equipement minimum salle d'eau : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare- douche - obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* - une baignoire (dimensions supérieures au standard) équipée d'une douche avec	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			GRANDE DOUCHE
39	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement - water-closet indépendant de la salle d'eau obligatoire pour les 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			DANS LA SALLE D'EAU
Niveau d'équipements sanitaires requis pour les logements de plusde (inclus) :7 pers.(1*),7 pers.(2*),7 pers.(3*),7 pers.(4*),5 pers.(5*)									
40	Une deuxième salle d'eau privative dans un espace clos et aéré intérieur au logement avec accès indépendant	4 *	Non Applicable	5	NA	-			
41	Equipement minimum salle d'eau supplémentaire : - un lavabo avec eau chaude - une douche ou une baignoire équipée d'une douche avec pare- douche - obligatoire pour toutes les catégories	4 *	Non Applicable	3	NA	-			
42	Un water-closet (avec cuvette à l'anglaise, abattant, chasse d'eau) privatif intérieur au logement	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
Equipements salle(s) d'eau									
43	Deux points lumineux dont un sur le lavabo	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
44	Une prise de courant libre à proximité du miroir	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
45	Patère(s)	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
46	Miroir - Miroir en pied obligatoire pour les 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
47	Tablette sous miroir ou plan vasque	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
48	Espace(s) de rangement (hors tablette sous miroir et plan vasque)	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
49	Sèche-cheveux électrique	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
1.4. Equipements et aménagement de la cuisine ou du coin cuisine intérieur au logement									
Bac(s) à laver									
50	Evier avec robinet mélangeur ou mitigeur avec sortie d'eau unique (eau chaude et eau froide)	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
Appareils de cuisson									
Table de cuisson pour logement jusqu'à 4 personnes (inclus)									
Table de cuisson pour logement de plus de 5 personnes (inclus)									
51	Nombre de foyers respectés	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
52	Plaque vitrocéramique ou à induction	4 *	Optionnel	3	Oui	3			INDUCTION
53	Mini-four pour les logements jusqu'à 4 personnes (inclus)	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
54	Four	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
55	Four à micro-ondes	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
56	Ventilation ou hotte aspirante ou ventilation mécanique contrôlée	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
Vaisselle et matériels de cuisson									
57	Quantité de vaisselle de table non dépareillée en nombre suffisant pour le nombre d'occupant : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café - vaisselle obligatoire pour les catégories 1*, 2* et 3* : - verres, assiettes, assiettes à dessert, grandes cuillères, petites cuillères, couteaux, fourchettes, bols ou équivalents, tasses à café, verres à vin, verres apéritif, coupes à champagne - vaisselle obligatoire pour les catégories 4* et 5*	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
58	Quantité de matériel pour la préparation des repas : 1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat, 2 casseroles, 1 poêle, 1 tire-bouchon, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 couvercle, 1 essoreuse à salade, 1 plat à tarte, 1 ouvre-boîte	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
59	Autocuiseur ou cuit-vapeur ou fait-tout	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Autres matériels									
60	Cafetière	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
61	Bouilloire	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
62	Grille pain	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
63	Machine à laver la vaisselle pour les logements de plus de 4 personnes (inclus) - 2 personnes (inclus) pour les catégories 4* et 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
64	Réfrigérateur avec compartiment conservateur	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
65	Présence d'un congélateur ou compartiment congélateur	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
66	Poubelle fermée	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
1.5. Environnement et extérieurs									
Ascenseurs									
67	Pour accéder au 4ème étage à partir du rez-de-chaussée	4 *	Non Applicable	4	NA	-			
68	Pour accéder au 3ème étage à partir du rez-de-chaussée	4 *	Non Applicable	4	NA	-			
Parking voiture									
69	Emplacement(s) à proximité	4 *	Obligatoire	4	Oui	4			
70	Emplacement(s) privatif(s)	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
71	Garage privatif fermé	4 *	Optionnel	2	Non	-			
Balcon, loggia, terrasse, jardin									
72	Logement meublé avec balcon ou loggia (3 m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
73	Logement meublé avec terrasse ou jardin privé (5m² minimum) équipé d'un mobilier de jardin	4 *	Optionnel	3	Oui	3			TERRASSE PRIVATIVE EQUIPEE REPAS
74	Logement meublé avec parc ou jardin - 50 m 2 minimum (200 m² minimum quand il est commun à d'autres logements)	4 *	Optionnel	4	Oui	4			ESPACES VERTS A DISPOSITION
Equipements de loisirs, détente, sports, attachés au logement									
75	Un équipement de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			PISCINE ET SALLE DE SPORT COMMUNE

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
76	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			HAMMAM ET SAUNA COMMUNS
77	Un équipement supplémentaire de loisirs, détente ou sport, dédié au logement	4 *	Optionnel	2	Oui	2			TABLE DE PING PONG ET TERRAIN DE PETANQUE
Environnement									
78	Logement avec vue paysagère (vue mer, montagne, plaine ou zone urbaine agréable et dégagée)	4 *	Optionnel	4	Oui	4			VUE DEGAGEE ET VUE MER
79	Logement avec accès immédiat à des pistes de ski ou plage ou plan d'eau	4 *	Optionnel	4	Non	-			
80	Logement proche de centre(s) d'animation(s), lieu(x) de spectacle(s), de commerce(s) ou de transport(s) public(s)	4 *	Optionnel	4	Oui	4			COMMERCES ET ANIMATIONS DU VILLAGE A PROXIMITE
1.6. Etat et propreté des installations et des équipements									
81	Les sanitaires (toilette(s) et salle(s) d'eau) sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
82	Les sols murs et plafonds sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
83	Le mobilier est propre et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
84	La literie est propre et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
85	La cuisine ou coin cuisine et les équipements sont propres et en bon état	4 *	Obligatoire	5	Oui	5	4,00		Evaluation de l'état : 4 Evaluation de la propreté : 4
Chapitre 2 : Services aux clients									
2.1. Qualité et fiabilité de l'information client									
86	Mise à disposition du résumé de la présente grille de classement sur demande	4 *	Obligatoire	1	Oui	1			
87	Mise à disposition de dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques mise à jour (année courante)	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
88	Documentation d'informations touristiques traduite en au moins une langue étrangère mise à disposition	4 *	Optionnel	2	Oui	2			
2.2. Les services proposés									
89	Accueil personnalisé sur place	4 *	Optionnel	3	Oui	3			
90	Draps à la demande - Draps inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
91	Linge de toilette à la demande - Linge de toilette inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
92	Linge de table à la demande - Linge de table inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
93	Lits faits à l'arrivée à la demande - Lits faits à l'arrivée inclus pour la catégorie 5*	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
94	Matériel pour bébé (siège et lit) à la demande	4 *	Obligatoire	2	Non	-			
95	Service de ménage à la demande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
96	Produits d'entretien à la demande ou mis à disposition	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
97	Adaptateurs électriques à la demande	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
Chapitre 3 : Accessibilité et développement durable									
3.1. Accessibilité									
Information, sensibilisation									
98	Informations concernant l'accessibilité sur la documentation relative au logement	4 *	Non Applicable	2	NA	-			
Autres services									
99	Mise à disposition d'une boucle magnétique portative	4 *	Optionnel	2	Non	-			
100	Réveil lumineux ou vibreur	4 *	Optionnel	2	Non	-			
101	Mise à disposition de télécommande de télévision à grosses touches et de couleurs contrastées	4 *	Optionnel	2	Non	-			
102	Mise à disposition d'un téléphone à grosses touches	4 *	Optionnel	2	Non	-			
103	Présence d'un siège de douche avec barre d'appui	4 *	Optionnel	2	Non	-			
104	Largeur de toutes les portes adaptées	4 *	Optionnel	2	Non	-			

N° du critère	Intitulé du critère	Catégorie de classement	Statut du critère pour la catégorie	Nb de points affectés	Validation du critère	Nb de points obtenus	NOTE moyenne état / propreté (quand existant)	Surfaces relevées	Commentaires
105	Documentation mise à disposition, simple, compréhensible, associant pictogrammes et images aux textes (un seul message à la fois)	4 *	Optionnel	2	Non	-			
3.2. Développement durable									
106	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			DOUBLE VITRAGE
107	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'énergie supplémentaire	4 *	Optionnel	2	Oui	2			AMPOULES BASSE CONSOMMATION
108	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			ROBINET ECO
109	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de consommation d'eau supplémentaire	4 *	Optionnel	2	Oui	2			WC DOUBLE FLUX
110	Tri sélectif verre, papier (poubelles séparées) et affichage des règles de tri et des informations sur la localisation des points de collecte volontaire	4 *	Obligatoire	2	Oui	2			
111	Information des clients sur les actions qu'ils peuvent réaliser lors de leur séjour en matière de respect de l'environnement	4 *	Obligatoire	3	Oui	3			
112	Utilisation de produits d'entretien et consommables respectueux de l'environnement	4 *	Optionnel	3	Non	-			

(1) NA : non applicable

(2) Le champ commentaire peut faire référence à un document tiers (justification de validation du critère, justification détaillée d'une non-conformité, photo, justification d'exemption...)

Les résultats

Points obligatoires

a) Nombre total de points obligatoires à respecter pour la catégorie demandée (tenant compte des cas particuliers et des critères non applicables)	205
b) Nombre minimal de points obligatoires à respecter, 95 % de (a)	195
c) Nombre de points obligatoires atteints	198
Respect du seuil de nombre de points obligatoires à atteindre :	Oui
d) Nombre de points obligatoires à compenser – dans la limite de 5 % du total des points obligatoires à respecter (coefficient 3), soit (a) – (c) *3 :	21

Points à la carte

e) Nombre total de points à la carte disponibles pour la catégorie demandée	85
f) Nombre de points à la carte à respecter, soit 5%, 10 %, 20%, 30 %, 40 % respectivement pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5* de (e)	26
g) Nombre de points à la carte à atteindre : (d) + (f)	47
h) Nombre de points à la carte atteints	47
Respect du seuil de nombre de points à la carte à atteindre :	Oui

Capacité maximale du meublé (en nombre de personnes susceptibles d'être accueillies) : 4

Madame HALBERG Karine

Date : 18/06/2020

